



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 07-25.03.2025 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du 25 mars 2025

Présents : 10

Votants : 9

Date de la convocation :

17.03.2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage :

18.03.2025

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET M., LE POTIER P., PICHON S.,

MM : M. CARRE L., DABILLY P., LACOMBE D., LIGONNIERE E., THIVELLIER D., URBANOVSKY L.

Absents Excusé : JACOB I. ayant donné procuration à PICHON S., TALON T.

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes

Vu les articles L. 2221-2 et L. 2221-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la comptabilité M57,

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer les budgets annexes,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes du budget principal aux budgets annexes :

Budget Annexe	Subvention
Pôle Culturel	40 000
Assainissement	15 000
Total	55 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire ;

-**Assure** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits aux budgets de l'exercice 2025 :

à l'article 65823 pour le budget Principal,

à l'article 74741 pour le budget Pôle Culturel,

à l'article 7715 pour le budget Assainissement ;

-**Charge** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire, Serge MOREAU



Le/La secrétaire de séance,